

BORDEREAU INPI - DEPOT D'ACTES DE SOCIETES

Vos références :

Nos références : n° de dépôt : **A2004/010478**
n° de gestion : **2002B02444**
n° SIREN : **329 723 977 RCS Lyon**

Le greffier du Tribunal de Commerce de Lyon certifie avoir procédé le 04/06/2004 à un dépôt annexé au dossier du registre du commerce et des sociétés de :

ICBT GROUPE société anonyme à conseil d'administration

impasse de la Vezerance - Les Balmes 69560 Sainte Colombe -FRANCE-

Ce dépôt comprend les pièces suivantes :

procès-verbal d'assemblée générale ordinaire et extraordinaire (2 exemplaires)

Concernant les événements RCS suivants :

Modification relative aux dirigeants d'une société

ICBT GROUPE

Société Anonyme au capital de 2 336 229 €
Siège social : Chemin de la Vézérançe 69560 Sainte Colombe
R.C.S LYON 329 723 977

=====

PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE REUNIE EXTRAORDINAIREMENT LE 4 DECEMBRE 2003

=====

L'an deux mille trois, et le 4 décembre 2003 à dix heures, les actionnaires de la société se sont réunis en Assemblée Générale ordinaire et réunie extraordinairement, au siège social, sur la convocation qui leur a été faite par le Conseil d'Administration au moyen d'une lettre en date du 17 novembre 2003.

Il est dressé une feuille de présence, émargée par tous les membres de l'Assemblée assistant à la réunion, tant en leur nom personnel que comme mandataires.

La séance est présidée par le Président du Conseil d'Administration, Monsieur Bernard TERRAT.

Les deux actionnaires, présents et acceptant appelés comme scrutateurs, sont Monsieur Pierre-François TERRAT et Madame Bernadette LEDUC.

Les fonctions de secrétaire d'Assemblée sont assurées par Monsieur Noël PAUL.

Monsieur le Président constate que la feuille de présence certifiée sincère et véritable par les membres du bureau fait apparaître que les actionnaires présents ou représentés possèdent plus du quart du capital social et que l'Assemblée réunissant ainsi le quorum requis, peut valablement délibérer.

Monsieur le Président dépose sur le bureau de l'Assemblée tous les documents prescrits par la loi, tenus à la disposition des actionnaires au siège social, pendant les délais impartis, ce qui est reconnu par tous les membres présents, savoir notamment :

- un exemplaire à jour des statuts,
- la liste des actionnaires,
- la liste des administrateurs,
- le projet des résolutions.

Puis il rappelle l'ordre du jour de l'Assemblée ainsi conçu :

- nomination d'un nouvel administrateur,
- questions diverses.

Monsieur le Président rapporte que le Conseil souhaite étendre le nombre de ses membres, la discussion est alors ouverte et Monsieur le Président est amené à fournir certaines précisions.

Sur une nouvelle question du Président, personne ne demandant plus la parole, les résolutions suivantes sont mises successivement aux voix :

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale décide de nommer comme nouvel administrateur Monsieur Jacques LOUBERE demeurant 104, avenue Maurice-Faure, 26000 Valence, pour une durée de 6 ans. Ses fonctions expireront donc à l'issue de l'Assemblée Générale qui approuvera les comptes au 31 décembre 2009.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale donne tout pouvoir au porteur d'une copie ou d'un extrait des présentes pour faire tous dépôts et publications prescrits par la loi.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

CLOTURE

L'ordre du jour étant épuisé, personne ne demandant la parole, Monsieur le Président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé par les membres du bureau après lecture.

Pour copie certifiée conforme par le Président

